

ARRETE N° ADS/223 /2022

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
Madame Régine Sylvie BRABANT
RESPONSABLE DU SERVICE AIDE SOCIALE A L'ENFANCE PAR INTERIM
DU TERRITOIRE D'ACTION SOCIALE OUEST
Secteurs Saint-Leu / Trois-Bassins**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

W/U le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 3221-3 alinéa 4 ;

W/U le code de la fonction publique ;

W/U le code de la commande publique ;

W/U l'élection du Président du conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 ;

V/U la note d'affectation du 05 décembre 2022 nommant **Madame Régine Sylvie BRABANT**, responsable du service Aide Sociale à l'Enfance par intérim du Territoire d'Action Sociale Ouest sur les secteurs de Saint-Leu et Trois-Bassins à compter du 05 décembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **Madame Régine Sylvie BRABANT**, responsable du service Aide Sociale à l'Enfance par intérim sur les secteurs de Saint-Leu et Trois-Bassins, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil Départemental et le contrôle de la Directrice du Territoire d'Action Sociale Ouest :

- tous actes (dont notamment l'engagement et la liquidation de toutes dépenses), arrêtés, décisions, conventions, documents et correspondances administratives, certifications.

ARTICLE 2 : Sont exclus de la délégation consentie à **Madame Régine Sylvie BRABANT** :

- les actes d'engagement et les bons de commande supérieurs à **1 500 € HT**.

ARTICLE 3 : Cette délégation concerne à titre principal le territoire de Saint-Leu et Trois-Bassins.

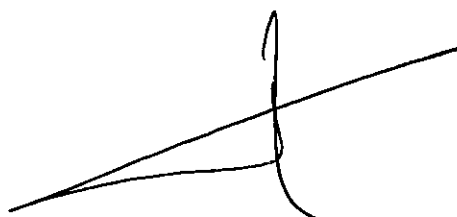
ARTICLE 4 : En cas d'absence et/ou d'empêchement de **Madame Régine Sylvie BRABANT**, la délégation qui lui est accordée pourra être exercée dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves par ordre de priorité par :

- **Madame Anastasia HOARAU**, responsable du service Aide Sociale à l'Enfance sur le secteur de Saint-Gilles les Hauts du Territoire d'Action Sociale Ouest.
- **Monsieur Christian PAYET**, responsable du service Aide Sociale à l'Enfance sur le secteur de Saint-Paul du Territoire d'Action Sociale Ouest.
- **Madame Valérie SERY**, responsable du service Aide Sociale à l'Enfance sur le secteur du Port du Territoire d'Action Sociale Ouest.
- **Madame Marie-Pierre CADET**, responsable du service Aide Sociale à l'Enfance sur le secteur de la Possession du Territoire d'Action Sociale Ouest.
- **Monsieur Aldo DURIES**, responsable du service polyvalence insertion sur le secteur de Saint-Leu et de Trois-Bassins du Territoire d'Action Sociale Ouest.

ARTICLE 5 : En cas de situation de conflit d'intérêts, dans le cadre de l'exercice de cette délégation, **Madame Régine Sylvie BRABANT**, devra s'abstenir d'utiliser cette délégation, se déporter du dossier concerné et informer sans délai le Président du Conseil départemental ainsi que son supérieur hiérarchique par écrit des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses fonctions.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, transmis à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, et publié.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Cyrille MELCHIOR